

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : 237.10.2025

OBJET : Consultation n°2021.21 relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements de la chaussée Jules César à Osny Avenant n°2

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n°001.01.2022 du 2 janvier 2022 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n°2021.21 concernant les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements de la chaussée Jules César à Osny désignant titulaire mandataire du groupement BANCILHON Architectes sise 7 rue Paul Bert à Paris 11^{ème}, représenté par Monsieur Philippe BANCILHON, pour un taux de rémunération fixé à 5,50 %, soit un forfait de rémunération de 111 650 € HT,

VU la décision n°102.04.2024 du 12 avril 2024 relative à l'avenant n°1, venant réajuster et contractualiser la rémunération globale et forfaitaire définitive de maîtrise d'œuvre à la suite de la validation de la phase AVP par la Ville,

Considérant qu'une erreur matérielle dans le calcul du montant du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements de la chaussée Jules César à Osny, s'est produite lors de la rédaction de l'avenant 1,

Considérant qu'il convient de passer un avenant n°2 afin de remédier à cette erreur matérielle,

Considérant le projet d'avenant 2 ci-annexé.

DECIDE :

Article 1 :

DECIDE de signer l'avenant n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre n° 2021.21 pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements de la chaussée Jules César à Osny avec BANCILHON ARCHITECTES sise 7 rue Paul Bert à Paris 11^{ème} représenté par Monsieur Philippe BANCILHON afin de corriger une erreur matérielle de calcul produite lors de la rédaction de l'avenant 1.

Article 2 :

DIT que le montant de l'avenant n° 2 représente une plus-value de 0,13 € HT portant le montant du marché de 117 451,00 € HT à 117 451,13 € HT.

PRECISE que le montant initial du marché des travaux servant de base à la rémunération de la maîtrise d'œuvre était de 2 030 000,00 €HT et est passé à 2 135 475,10€ HT suite à l'ajustement en phase AVP ce qui a donné lieu à l'avenant n°1 précité.

PRECISE que le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre a été fixée à 5.5% conformément à la décision n°001.01.2022 en date du 6 janvier 2022 d'attribution de ladite consultation 2021.21 de maîtrise d'œuvre.

Dit que 5,5% de 2 135 475,10€ HT correspond à la somme de 117 451,13€ susmentionnée et visée par l'avenant 2, objet de la présente décision.

Article 3 :

PRECISE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants de la commune.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 20 OCT. 2025
Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE



AVENANT N°2

AU

MARCHE n° 2021.21

**Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX
et des équipements de la chaussée Jules César à Osny**

notifié le 06/01/2022

ENTRE

D'une part,

Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 Osny
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

ET

D'autre part, l'entreprise mandataire titulaire du marché objet du présent avenant :

Société Philippe BANCILHON – 7 rue Paul Bert – 75011 Paris
Représentée par Monsieur Philippe BANCILHON

Article 1 - Caractéristiques du marché initial :

La consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, chaussée Jules César à Osny a été lancée le 01/12/2021.

Qu'au terme de l'analyse, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations de BMX et des équipements sportifs de la plaine des sports, a été attribué au groupement composé du mandataire Philippe BANCILHON et du co-traitant OSMOSE.

Le marché a été notifié à Philippe BANCILHON le 06/01/2022, pour un montant global et forfaitaire de 111 650,00 € HT.

Article 2 - Objet de l'avenant n° 2 :

Le présent avenant a pour objet de corriger une erreur matérielle dans l'avenant n° 1 dans le calcul du montant du marché de maîtrise d'œuvre suivant la répartition annexée au présent avenant.

Article 3 – Montant du marché suite à l'avenant n° 1 :

L'avenant n°1 est venu réajuster le montant du marché de maîtrise d'œuvre en fonction du montant des travaux de 2 135 475,10 € HT en phase AVP, passant de 111 650 € HT à 117 451 € HT.

Article 4 – Nouveau montant du marché

Le taux de rémunération étant de 5,5 %, alors que le montant des travaux à la phase AVP a été acté à 2 135 475,10 € HT, le montant des honoraires aurait dû être de 117 451,13 € HT soit $2\,135\,475,10 \times 5,5\%$. Or il a été indiqué 117 451 € HT.

Le présent avenant vient donc rectifier cette erreur matérielle de 0,13 € HT.

Montant du marché initial de base	117 451 € HT	140 941,20 € TTC
Montant de l'avenant n°2	0,13 € HT	0,16 € TTC
Nouveau montant du marché	117 451,13 € HT	140 941,36 € TTC

Article 5 – Effet du présent avenant n°2

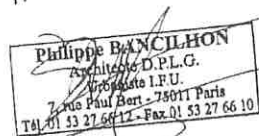
Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Philippe BANCILHON

Philippe BANCILHON

Titulaire du marché

Philippe BANCILHON



Ville d'Osny 20 OCT. 2025

